

DELIBERATION N°22-02-02

~~(13) DU CONSEIL MUNICIPAL~~

(13) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes : Contre 0 Pour 11	
Date de convocation : 28 Avril 2022	
Séance du 9 Mai 2022 à 18 heures 30	

Le ⁽²⁾ Comité Syndical réuni sous la présidence de M. LEGRAND, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Patrick DELEBARRE, Président ⁽³⁾, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice

considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT ⁽⁴⁾	RECETTES OU EXCEDENTS ⁽⁴⁾	DEPENSES OU DEFICIT ⁽⁴⁾	RECETTES OU EXCEDENTS ⁽⁴⁾	DEPENSES OU DEFICIT ⁽⁴⁾	RECETTES OU EXCEDENTS ⁽⁴⁾

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		33 750,44		271 618,75	0,00	305 369,19
Opérations de l'exercice	305 532,73	378 689,75	468 399,73	167 393,18	773 932,46	546 082,93
TOTAUX	305 532,73	412 440,19	468 399,73	439 011,93	773 932,46	851 452,12
Résultats de clôture		106 907,46	29 387,80			77 519,66
Restes à réaliser			0,00			
TOTAUX CUMULES	305 532,73	412 440,19	468 399,73	439 011,93	773 932,46	851 452,12
RESULTATS DEFINITIFS		106 907,46	29 387,80			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 ° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5° Ont signé au Registre des délibérations: MM. LEPOUTRE, VERLEY, LEGRAND, ANDRAL, BEADES, MATHIEU, BROGINART, LUTUN
Mme LEPERS

Cachet

Pour expédition conforme,
Le Vice-Président,



Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le



ID : 059-245901095-20220509-22_02_02-BF